

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déroulement de l'enquête publique unique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Orthe et Arrigans Enquête publique unique du lundi 06 octobre 2025 au vendredi 07 novembre 2025

Par arrêté n°2025-13 en date du 06 août 2025, le Président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Orthe et Arrigans.

L'enquête publique relative au projet d'élaboration du SCoT est organisée de manière unique par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans compétent à ouvrir et à organiser l'enquête dans les modalités précisées par l'article L123-6 et R123-9 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, l'objet de cette enquête est d'informer le public et de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations et des suggestions sur le projet.

L'enquête publique se déroulera du lundi 06 octobre 2025 à partir de 9h00 au vendredi 07 novembre 2025 jusqu'à 17h.

Le SCoT est un document de planification territoriale à long terme (20 ans) qui détermine la stratégie d'aménagement souhaitée par les élus de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans. Cette stratégie d'aménagement est destinée à servir de cadre de référence pour les différentes politiques notamment celles concernant les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de biodiversité, de l'énergie et du climat...

Commission d'enquête

Par ordonnance n° E25000043/64 du 19 mai 2025, le Président du Tribunal Administratif de Pau a désigné :

- Madame Anne SAUTER, en qualité de Présidente de la commission d'enquête,
- Madame Anne GUCHAN-DORLANNE, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête,
- Monsieur Philippe MAHOU, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête,
- Monsieur Alain JOUHANDEAUX, en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur différents supports (papier et dématérialisé) dans les lieux suivants :

- Sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6436>
- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans : [SCOT du Pays d'Orthe et Arrigans - Pays d'Orthe et Arrigans](https://www.scothpaa.fr)
- Sur les sites internet des communes du territoire qui en détiennent

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique au format papier		
Nom de la collectivité	Adresse	Jours et heures d'ouverture au public
Siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	156 route de Mahoumic 40300 Peyrehorade	Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Antenne de proximité de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	60 allée du Marais 40290 Misson	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Mairie de Peyrehorade	14 rue Alsace Lorraine 40300 Peyrehorade	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h Mardi : 9h-12h et 14h-19h 1er samedi de chaque mois de 9h à 12h (sauf en août)
Mairie de Pouillon	96 place de la Mairie 40300 Pouillon	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mairie de Labatut	1 parvis des Droits de l'Homme 40300 Labatut	Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h15 à 18h Le samedi de 9h à 12h Fermé le mercredi matin
Mairie de Habas	56 place de l'Eglise 40290 Habas	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Le samedi de 9h à 12h
Mairie de Saint-Lon-les-Mines	30 route de la Payolle 40300 Saint-Lon-les-Mines	Du lundi au samedi de 9h15 à 12h15

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique au format numérique sur un poste informatique dédié		
Nom de la collectivité	Adresse	Jours et heures d'ouverture au public
Siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	156 route de Mahoumic 40300 Peyrehorade	Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Mairie de Sorde l'Abbaye	4 place de l'Eglise 40300 Sorde l'Abbaye	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 Fermé le mercredi après-midi Lundi : 9h-12h30
Mairie de Port-de-Lanne	26 place de la Liberté 40300 Port de Lanne	Mardi : 9h-12h30 et 17h-20h Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30 Jeudi : 9h-12h30 Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
Mairie de Tilh	57 avenue de la Poste 40360 Tilh	Ouvert tous les matins du lundi au samedi inclus de 9h à 12h

Recueil des observations et permanences

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur différents supports et consigner ses observations :

- Sur les registres d'enquête papier, tenus à disposition dans les lieux de consultation du dossier papier répertoriés dans le tableau précédent
- Par courrier postal à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'adresse suivante :
Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans
156 route de Mahoumic
40300 PEYREHORADE
- Par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-6436@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre dématérialisé sécurisé, accessible 7j/7 et 24h/24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6436>

Les observations du public formulées sur le registre dématérialisé sécurisé, ainsi que celles inscrites sur le registre papier, sont consultables par le public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6436>

- Sur le registre dématérialisé sécurisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/6436>) notamment via les postes informatiques mis à la disposition du public dans les lieux indiqués dans le tableau ci-dessus
- Par courrier ou observations recueillis par l'un des commissaires enquêteurs qui se tiendra à disposition du public lors de permanences indiquées dans le tableau ci-après :

Permanences assurées par la commission d'enquête			
Nom de la collectivité	Adresse	Dates	Heures
Siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	156 route de Mahoumic 40300 Peyrehorade	Vendredi 07 novembre 2025	14h à 17h
Antenne de proximité de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans	60 allée du Marais 40290 Misson	Vendredi 24 octobre 2025	14h à 17h
Mairie de Peyrehorade	14 rue Alsace Lorraine 40300 Peyrehorade	Lundi 06 octobre 2025	9h à 12h
Mairie de Pouillon	96 place de la Mairie 40300 Pouillon	Jeudi 16 octobre 2025	13h30 à 16h30
Mairie de Labatut	1 parvis des Droits de l'Homme 40300 Labatut	Jeudi 16 octobre 2025	9h à 12h
Mairie de Habas	56 place de l'Eglise 40290 Habas	Samedi 25 octobre 2025	9h à 12h
Mairie de Saint-Lon-les-Mines	30 route de la Payolle 40300 Saint-Lon-les-Mines	Vendredi 07 novembre 2025	9h15 à 12h15

Les observations ainsi transmises (registre papier, courrier postal ou mail) seront versées au registre dématérialisé sécurisé ouvert pour l'enquête publique relative à la procédure précitée.

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête, prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par la Présidente de la commission d'enquête qui transmettra, au Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et au Président du Tribunal Administratif, son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois.

Huit jours après la réception des registres, la commission d'enquête rencontrera le pétitionnaire du projet et lui communiquera les observations écrites ou orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire un mémoire en réponse sous quinze jours.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an, au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et en Préfecture des Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Informations complémentaires

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée au technicien en charge de l'élaboration et du suivi du projet de SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans, Camille LARRERE. Cette personne peut être consultée à ce sujet au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, 156 route de Mahoumic, 40300 PEYREHORADE ; par téléphone au 05 58 73 60 03 ; ou par courriel à scot@orthe-arrigans.fr.



Fait à Peyrehorade le 06 août 2025,
Le Président,
Jean-Marc LESCOUTE